Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260608-1192026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation : 29 mai 2026** Nombre de Conseillers en exercice : **27**

**L'An deux mil vingt-six, le 5 juin à vingt heures,** le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

**Présents** : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Alexis CARRIC, Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Mickael GIRARD, Mathieu WIDLOECHER, François-Marie MONTGERMONT, Jonathan DJAOUI, Dienaba FONDO, Marie GALVEZ, Donatien WATREMEZ, Fabien ORINEL, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN, Anna RUIZ

**Excusés** : Hélène AMOURIAUX-PICARD, Valérie EUN, Céline BESNARD, Sonia TEXIER, Soazic DANET

**Secrétaire de séance** : Pierre CHAPON

**Procuration** : Hélène AMOURIAUX-PICARD à Michèle BACHELOT, Valérie EUN à Mathieu WIDLOECHER, Céline BESNARD à Carole LEGENDRE, Sonia TEXIER à Danièle ESNAULT, Soazic DANET à Kevin DUVAL

## 119/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
## SÉNATORIALES – ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Le conseil municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal de Chavagne, le 5 juin 2026 à 18h30.
Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

**a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
MME ESNAULT, MME BACHELOT, MME RUIZ et M. RONDIN.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

**b) La liste déposée et enregistrée :**

Composition des listes :
Liste A : Liste THIERRY RENOUX

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 15 délégués et 5 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
(ex. : 27 conseillers municipaux concernés : 15 délégués à désigner, 5 suppléants, 1 liste déposée)
- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :
- liste A : 27 voix

Le quotient applicable est : 27 / 15 = 1,8
La liste A obtient : 27 / 1,8 = 15, soit 15 sièges
Ainsi, 15 sièges ont été attribués.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260608-1192026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 15 sièges

d) Élection des délégués suppléants
NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
(ex. : 27 conseillers municipaux concernés : 15 délégués à désigner, 5 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins :: 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :
- liste A : 27 voix

Le quotient applicable est : 27 / 5 = 5,4
La liste A obtient : 27 / 5,4 = 5, soit 5 sièges
Ainsi, 5 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 5 sièges

**Pour extrait conforme**
**Certifié exécutoire**
**A Chavagne, le 5 juin 2026**

**Le Maire,**
**Thierry RENOUX**

MAIRIE DE CHAVAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

**Le secrétaire de séance,**
**Pierre CHAPON**